

## Rencontre des membres du Bureau AMPM avec les parlementaires du Morbihan Le lundi 22 juin 2015



*De gauche à droite : Philippe LE RAY, Député, Vice-Président AMPM ; Jacques LE NAY, Maire de Plouay, Président AMPM ; Xavier-Pierre BOULANGER, Maire de Noyal, Vice-Président AMPM ; Hervé PELLOIS, Député ; Monique DANION, Maire de La-Vraie-Croix, Vice-Présidente AMPM ; Joël LABBE, Sénateur ; Michel LE SCOUARNEC, Sénateur ; Anne GALLO, Maire de Saint-Avé, Secrétaire générale adjointe AMPM.*

La baisse massive des dotations plonge les communes et leurs intercommunalités, premiers investisseurs publics civils du pays, dans de graves difficultés financières. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017, soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017 dont 15,7 Md€ (56%) pour le seul bloc communal.

En conséquence, les communes investissent de moins en moins, ce qui se répercute sur les entreprises du secteur du bâtiment. Des coupes budgétaires ont déjà eu lieu dans le domaine culturel et certains services à la population vont progressivement être réduits.

Les membres du Bureau de l'Association des maires et des présidents d'EPCI du Morbihan ne sont pas opposés à cette diminution de ressources mais souhaiteraient un étalement de l'effort demandé, avec une plus grande équité territoriale, et un arrêt des transferts de charges nouvelles.

En complément, il existe d'autres leviers susceptibles d'être activés :

- amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée en raccourcissant les délais de remboursement et en élargissant significativement l'assiette des dépenses éligibles ;
- récupération des frais de gestion perçus par l'Etat sur le produit de la collecte des impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement) ;
- réduction du coût des normes et politiques publiques. Le bloc communal alerte le pays sur le poids insupportables des normes, obligations et contraintes qui ne cessent de se multiplier et peser sur les budgets locaux ;
- mise en place d'un véritable Fonds territorial d'équipement pour soutenir l'investissement du bloc communal en privilégiant, par souci d'efficacité, l'abondement de dispositifs existants.

Les parlementaires présents : Joël LABBE, Sénateur, Michel LE SCOUARNEC, Sénateur, Philippe LE RAY, Député, et Hervé PELLOIS, Député, ont bien entendu cette demande d'étalement dans le temps de l'effort demandé. Il est regrettable qu'une réforme de la Dotation Globale de Fonctionnement n'ait pas pu être menée à bien. Il serait aussi souhaitable que des discussions aient lieu au sein des intercommunalités afin d'assurer une meilleure solidarité entre les communes.

S'agissant de la loi NOTRe, les membres du Bureau AMPM ont relevé deux points de discordance :

- le seuil des 20 000 habitants pour les intercommunalités (alors que le Morbihan sort à peine de grosses fusions : AQTA, Lorient agglomération) ;
- la création d'un niveau de collectivité territoriale supplémentaire avec les EPCI en instaurant un suffrage universel direct des élus intercommunaux sans fléchage à l'échéance 2020.

Avec ces dispositions, certaines communes risquent de ne plus être représentées au sein des intercommunalités.

Les parlementaires ont bien compris les préoccupations des maires et présidents d'EPCI morbihannais. Des exceptions au seuil des 20 000 habitants sont d'ores et déjà prévues.

**Afin d'alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat, tous les élus du Morbihan sont invités à se rassembler le vendredi 3 juillet, à 16 heures, devant les grilles de la Préfecture, à Vannes.**